



**Délibération du conseil municipal  
Séance du 3 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le 3 décembre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages et sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Yolande AFFRE, Catherine BANCEL FRANGIONE, Noémie BIMUZ, Patrick BOUVIER, Jean-Pierre BURGHARDT, Sébastien BUSSY, Véronique DOCK, François FERRETTI, Corinne GAMBA, François GÉRENTET, Jean-Michel HALET, Marie-Claire LIORET, Vincent MAILLET, Éliane MARTINS, Jessie MÉAN, Patrick MÉANT, Bérengère MULLER, Laurent ROGNARD, Michel TROSSELY et Valérie VILLARD.

Absents

Excusés:

Pierre BOUVIER, conseiller municipal, pouvoir donné à S. BUSSY  
Stéphane PONTHEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Y. AFFRE

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Noémie BIMUZ a été nommée secrétaire de séance.

**2024-12-03 Association 'Comité de Jumelage' – Attribution d'une subvention.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux le montant de l'enveloppe globale allouée aux subventions lors du vote du budget 2024.

Il rappelle aux élus que l'association du Comité de Jumelage bénéficie chaque année d'une subvention communale calculée sur la base de 30 centimes d'euro par habitant et en fonction de la population au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.

Il propose de verser pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 824 euros correspondant au calcul suivant :

- 2744 habitants (population de référence au 01/01/2024) \* 0.30 cts = 823.20 € arrondis à l'euro supérieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité :**

**ATTRIBUE** la subvention comme détaillée ci-dessus ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision sur le budget communal 2024.

Nombre de conseillers :

En exercice : ..... 22  
Présents : ..... 20  
Votants : ..... 22

Le 3 décembre 2024

Patrick MÉANT,  
Maire de Balan

